

**SERVICE PUBLIC DE WALLONIE**

**Modification des prescriptions du chapitre  
C - 32. BANDES DE CONTREBUTAGE ET FILETS  
D'EAU PREFABRIQUES EN BETON**

**GROUPE DE TAVAIL N° 05  
Pavage Dallage et Eléments linéaires**

Approuvé par La commission  
de révision du CCT RW 99  
Le .....

C.32. BANDES DE CONTREBUTAGE ET FILETS D'EAU PREFABRIQUES EN BETON ..... 3

## **C.32. BANDES DE CONTREBUTAGE ET FILETS D'EAU PREFABRIQUES EN BETON**

Les bandes de contrebutage et les filets d'eau préfabriqués en béton sont conformes à la norme NBN EN 1340 et au type principal II selon la norme NBN B 21-411. Les documents d'adjudication spécifient de préférence des bandes de contrebutage et des filets d'eau standard.

Les documents d'adjudication spécifient le type en cas de bandes de contrebutage et de filets d'eau standard, le profil transversal dans les autres cas et éventuellement les autres caractéristiques de forme, la longueur, la texture et la couleur des bandes de contrebutage et des filets d'eau.

Sauf spécification contraire dans les documents d'adjudication, les bandes de contrebutage et les filets d'eau appartiennent à la catégorie d'application I a ou II a selon le tableau ci-avant (§ [C.31.2.](#)).

Le programme de réception technique préalable est réalisé conformément aux directives de l'annexe A de la NBN B 21-411 ainsi que celles de l'annexe B de la norme NBN EN 1340.

Les bandes de contrebutage et les filets d'eau disposant d'une certification volontaire au sens du document RW99-A3 peuvent être livrés sur le chantier à partir de l'âge où ils sont déclarés aptes à l'emploi par le fabricant. Dans le cas contraire, ils ont au moins 28 jours d'âge au moment de leur livraison sur le chantier.